

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

11 OCT 2022

N° 22-00684 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE  
DE L'EXPEDITION DES AFFAIRES COURANTES

-----  
COMMUNIQUE

Les termes du communiqué n°22-00385/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 22 juillet 2022 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de **cinquante (50) élèves Maîtres des Activités Physiques et Sportives dont trente (30) hommes et vingt (20) femmes**, à former à l'**Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH)**, au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2022**, sont modifiés ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le centre choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves physiques et sportives.

**1<sup>er</sup> jour** : Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-dessous :

- 07h 30 à 10 h 30mn : biologie.....coef. 03
- 11 h 30 à 13 h 30mn : culture générale.....coef. 02

**2<sup>e</sup> jour** : Les épreuves physiques et sportives (coef 5) portent sur :

- des épreuves d'athlétisme :
  - un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;
  - un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;
  - deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les femmes) ;
- une épreuve de sport collectif : Basket-ball, Football, Handball, Volley-ball (au choix) ;
- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques et sportives est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et celles des épreuves physiques et sportives.

Une moyenne de note au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **trente-six (36) mois**.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

### LIRE :

## C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves physiques et sportives.

### Epreuves écrites d'admissibilité.

Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-dessous :

- 07h 30 à 10 h 30mn : biologie.....coef. 03
- 11 h 30 à 13 h 30mn : culture générale.....coef. 02

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

**NB : Le nombre de candidats admissibles est fixé à cinq cents (500) dont trois cents (300) hommes et deux cents (200) femmes. Les candidats admissibles subiront des épreuves physiques et sportives.**

### Epreuves physiques et sportives

Les épreuves physiques et sportives (coef 5) portent sur :

- des épreuves d'athlétisme :
  - un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;
  - un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;
  - deux courses (100m et 1000m pour les hommes, 80m et 800m pour les femmes) ;
- une épreuve de sport collectif : Basket-ball, Football, Handball, Volley-ball (au choix) ;
- une épreuve de Gymnastique au sol : enchainement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques et sportives est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et celles des épreuves physiques et sportives.

Une moyenne de note au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

**LE RESTE SANS CHANGEMENT**



**Hamidou SAWADOGO**  
*Chevalier de l'Ordre National*